

CONSEIL MUNICIPAL



MERCREDI 03 DECEMBRE 2025



VILLEPARISIS

Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251209-25_11740-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

villeparisis.fr



BUDGET PRIMITIF 2026

Projet présenté à la commission municipale aux finances,
au développement économique et à l'emploi du 17 novembre 2025



SOMMAIRE

Propos liminaires

I – Eléments de cadrage

- 1) Dépenses de fonctionnement
- 2) Programmation des investissements

II – La section de fonctionnement

- a) Les recettes de fonctionnement
- b) Les dépenses de fonctionnement
- c) Les charges de personnel

III – La section d'investissement

- a) Les recettes d'investissement
- b) Les dépenses d'investissement

IV – Les ratios budgétaires de la Ville



PROPOS LIMINAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), qui s'est tenue le 5 novembre 2025, a permis de dégager les grandes orientations du Budget Primitif (BP) 2025.

Le projet de BP 2026 a été construit prudemment. En effet, pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques nationaux.

Face à ce constat, les Elus ont décidé d'élaboré un budget 2026 sur la base d'hypothèses de recettes réalistes et prudentes, avec la volonté d'une gestion rigoureuse de ces dépenses, afin notamment de conforter l'offre de services publics aux villeparisiens et de renforcer sensiblement les équipements de la ville. De la même manière, les services favoriseront la mutualisation des achats, et la recherche d'économies afin de contribuer à mieux maîtriser leurs dépenses.

Malgré ce contexte très complexe et tendu, la Ville poursuit la mise en œuvre de ses engagements de mandat, en anticipant les évolutions, en faisant des choix dans son organisation, en adaptant ses capacités d'intervention, et en optimisant du mieux que possible ses moyens, humains comme financiers.



L'équilibre n'est pas simple, mais il est nécessaire, pour poursuivre la maîtrise des dépenses publiques, tout en protégeant les plus fragiles et en préservant des services publics de proximité et de qualité.

Ainsi, pour cette dernière année du mandat, la ville s'adapte mais maintient son cap et finalise ses engagements. Elle continuera de servir les habitants, malgré le recul de l'État.

Les principaux axes du projet municipal qui se décline sont ainsi rappelés :

- Une gestion stratégique budgétaire sécurisée, transparente et réactive pour s'adapter au contexte national mouvant et aux contraintes nouvelles, financières et normatives, qui apparaissent chaque année.
- Un programme diversifié d'actions dans les domaines des sports, de la culture, de l'éducation, des loisirs et de l'animation, pour tous les quartiers et pour tous les âges. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'émanciper, de s'ouvrir vers l'autre, bref de vivre-ensemble.
- L'accompagnement du mouvement associatif local, avec un soutien constant et permanent sous toutes ces formes, et la mise en place d'objectifs partagés, transparents, et évaluables.
- L'accompagnement des publics les plus en difficulté et le renforcement des solidarités et des liens intergénérationnels, avec notamment une préservation des moyens humains et financiers mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- La participation citoyenne comme fil conducteur et la mise en œuvre chaque année de projets proposés, portés et votés par les citoyens.
- La mobilisation quotidienne et totale de la Ville auprès des partenaires et des acteurs qui interviennent dans les champs de la prévention, de la réparation et de la protection, pour assurer une tranquillité publique.
- Un aménagement urbain mieux maîtrisé, et un cadre de vie amélioré et agréable pour permettre à chacune et chacun de bien vivre à Villeparisis.



I – ELEMENTS DE CADRAGE

1 – Dépenses de fonctionnement

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la Ville poursuit un vaste travail d'optimisation de ses ressources pour permettre de dégager des marges de manœuvre financières et contribuer à la construction d'un budget sain et équilibré pour mener à bien le projet municipal.



- Poursuivre et maintenir les services et les équipements existants,
- Optimiser leur gestion (recherche d'économies d'échelle et partenariats, mutualisation, coopération, optimisation des ressources humaines).

2 – Programmation des investissements

Les orientations :

- Pas d'emprunt en 2026,
- Une fiscalité maintenue sur ses niveaux de 2025,
- Développer une recherche active de financements extérieurs de toute nature (mobilisation de fonds européens, Etat, Région, Département, Agence nationale du sport, etc.) et diversifier ses sources de financement, sous forme de partenariats avec les acteurs locaux (mécénat par exemple).



Les principales opérations à venir :

- La construction d'un conservatoire de musique et de danse,
- Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux,
- L'aménagement d'un parc urbain inclusif (parc Delaune),
- La réalisation de la couverture du Boulodrome,
- La rénovation du sol sportif du Gymnase Géo André,
- La réhabilitation de la passerelle au Mail de l'Ourcq,
- L'aménagement du parking Ilôt Khair, dans le quartier du Vieux Pays,
- Le réaménagement de l'étang et l'installation d'une barrière automatisée,
- La rénovation du pas de tir à l'arc et l'aménagement du logis,
- La rénovation de la charpente de l'école Charlemagne (2ème tranche),
- La rénovation de l'éclairage du complexe sportif des Petits Marais,
- La poursuite des travaux d'embellissement engagés sur le quartier du Parisis,
- Le déploiement de la phase 8 de la vidéoprotection.

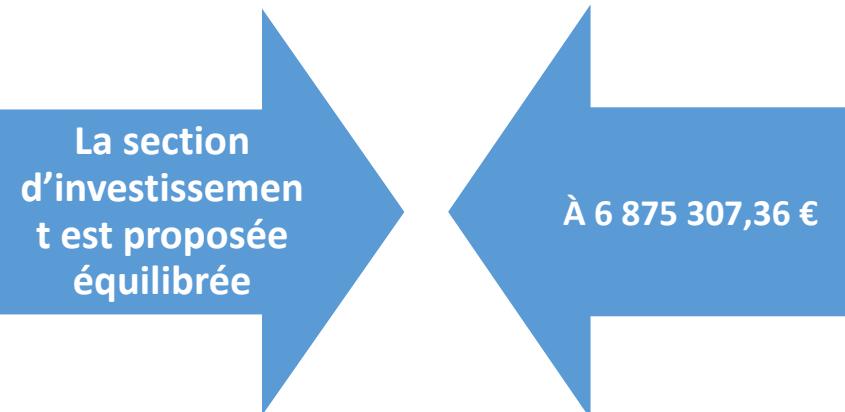
En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra :

- Les travaux d'accessibilité des bâtiments publics,
- L'entretien du patrimoine bâti,
- Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries.



La majeure partie des actions menées bénéficiera de participations, notamment :

- De la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (fonds de concours par exemple),
- De fonds européens,
- De l'Etat : Contrat de ville, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Agence nationale du sport...
- Du Conseil Départemental,
- Du Conseil Régional.



Rappel

Subventions perçues en 2025

Un travail d'optimisation qui porte ses fruits avec un montant total de subventions en hausse depuis 2023.

Libellé de la subvention	Financeurs	Date	Investissement
Subvention soutien équipement vidéoprotection	Région	07/10/2025	76 079,93
Acquisition d'un véhicule au titre du Bouclier de sécurité	Département 77	19/02/2025	17 535,83
Requalification d'un équipement sportif en 4 terrains de baskets 3x3 et création d'un plateau multisports, d'une aire de fitness et acquisition de 3 équipements mobiles	Agence Nationale du Sport	11/09/2025	74 115,44
Fonds de concours dans la cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 - Solde	CARPF	11/04/2025	225 590,30
		11/04/2025	182 971,79
Fonds de concours construction du gymnase phase 1 - Acompte	CARPF	27/06/2025	151 982,30
Fonds de concours construction du gymnase phase 2 - Acompte 1	CARPF	08/07/2025	100 000,00
Fonds de concours construction du gymnase phase 2 - Acompte 2			192 557,40
Construction d'un gymnase - Acompte n°01	Région IDF	11/09/2025	99 636,15
Construction du Conservatoire (Fac)	Département 77	11/09/2025	139 260,00
Rénovation des assises du CCJP - Acompte	CARPF	08/10/2025	46 701,06
Fonds de concours vente des terrains du lycée – Acompte	CARPF	09/10/2025	626 178,50
TOTAL GENERAL			1 932 608,70 €

Principales subventions attendues en 2026:

Libellé	FINANCEURS	Montant TTC
FONDS DE CONCOURS pour accroissement de la population	CARPF	500 000,00 €
FONDS DE CONCOURS pour des projets culturels ou sportifs	CARPF	500 000,00 €



II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'inscrivent à **37 503 929,56 €** en 2026

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (74,17 % du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services (5,34 %) et des dotations et participations (18,10 %) .

Pour 2026, le périmètre respectif des compétences de la Ville de Villeparisis et de l'Agglomération, le montant de l'Attribution de Compensation est en reconduit a périmètre constant par rapport à ceux de 2025, soit un produit attendu de **8 018 571,92 €**).

L'agglomération, versera également, sous la forme d'un fonds de concours en fonctionnement environ **626 178,50 €**, au titre du solde des dépenses engagées dans le cadre de la vente des terrains pour la construction du lycée (recette inscrite au chapitre 74).

Soit un produit total attendu qui s'élève à **8 644 750,42 €**.

Le montant prévisionnel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) en 2024 sera de **1 039 375,00 €**.

18 000 000 €

16 000 000 €

14 000 000 €

12 000 000 €

10 000 000 €

8 000 000 €

6 000 000 €

4 000 000 €

2 000 000 €

0 €

16 655 793 €

8 644 750 €

1 039 375 €

800 000 €

510 000 €

L'attribution de compensation

Produit fiscal

Le Fonds de solidarité d'Ile-de-France

Les droits de mutation

La taxe d'électricité



Le volume global des recettes du chapitre 70 (produits des services) est principalement issu des participations familiales (**1,2M€**).

Les recettes tarifaires sont en légère baisse cette année. L'ensemble des tarifs des services publics représentent **2 004 908,14 M€** et couvrent différents domaines : recettes des cantines et du périscolaire, activités culturelles, sportives et de loisirs, redevances d'occupation du domaine public. A noter également que le nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire varie entre 2200 et 2300 chaque jour en fonction des mois, on constate une légère baisse des convives (- 20 enfants en 2026 ramenant les effectifs à 2230 enfants pour 2250 en 2025). Ainsi, malgré un maintien de la fréquentation des restaurants scolaires, les tranches des familles utilisatrices sont plus basses. Par ailleurs, suite à la modification des tarifs, on constate une proportion, plus importante, d'enfants qui mangent à la cantine et qui relèvent des tranches 1 et 2 : entre 0.97 cts et 1.27 € qui ont remplacé les tranches 5 et 6.

Les gratuités des activités sportives, seront reconduites, soit de moindres recettes qu'il est difficile, à ce stade, d'évaluer. Concernant les autres recettes de gestion courante (loyers, remboursements de frais de mise à disposition de personnel, etc...), elles sont constantes.



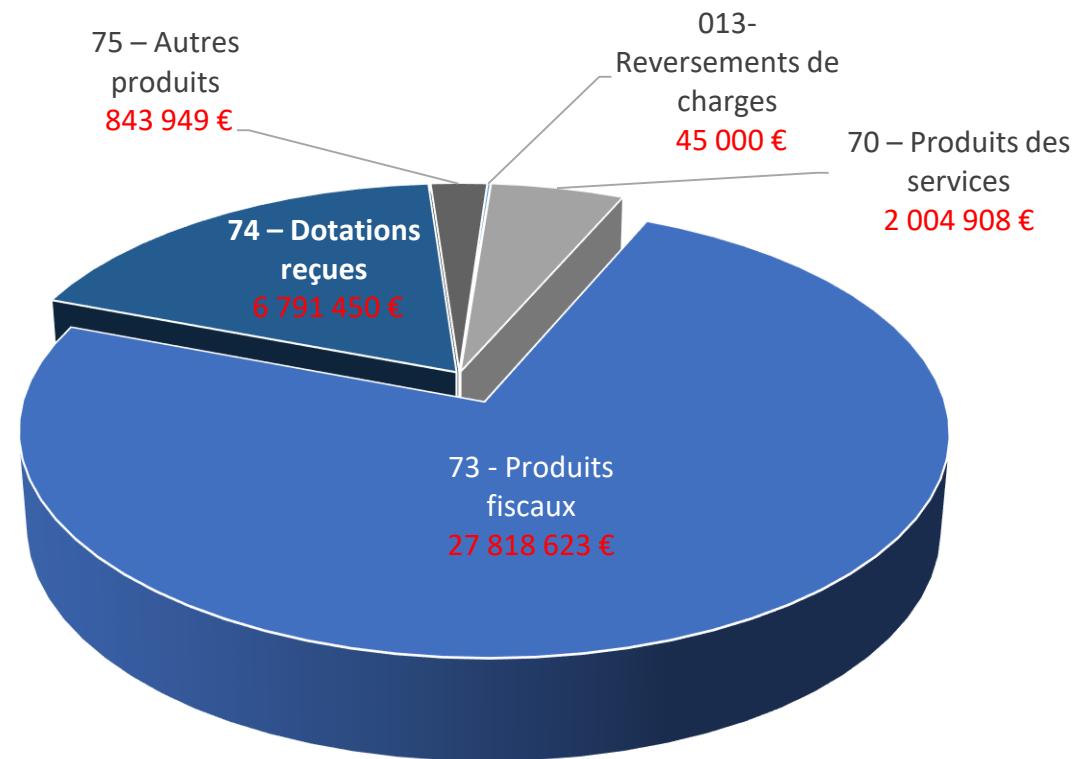
Cette photo par Auteur inconnu est soumis à la licence [CC BY-SA](#)



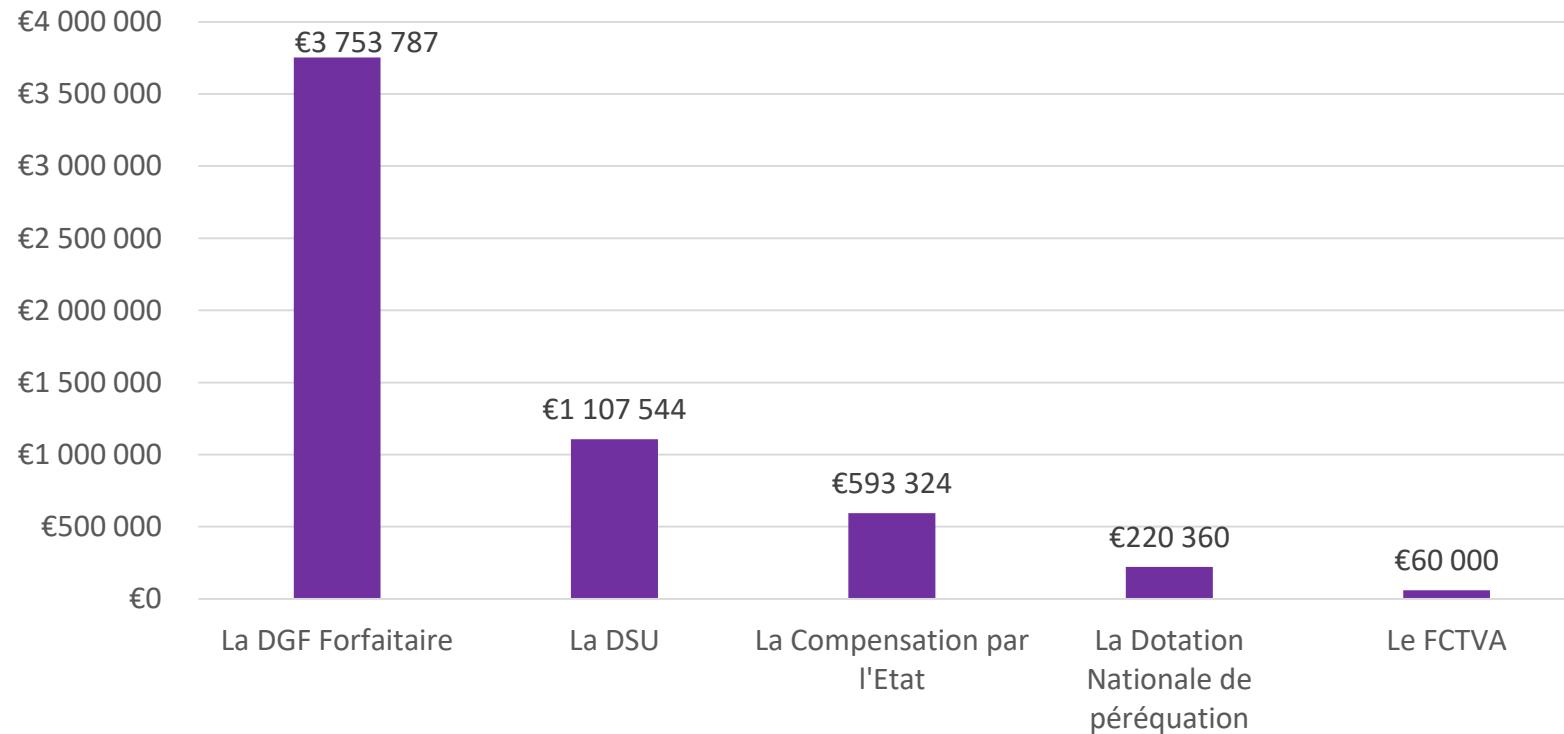


À RETENIR

CHAPITRES	BP 2026
013- Reversements de charges	45 000,00 €
70 – Produits des services	2 004 908,14 €
73 – Produits fiscaux (taxe de séjour incluse – chapitre 731)	27 818 622,92 €
74 – Dotations reçues	6 791 449,50 €
75 – Autres produits	843 949,00 €
TOTAL	37 503 929,56 €



Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire (DGF) s'élève à **5 081 691 €** en 2026, avec la répartition suivante entre les dotations (moins sur la Dotation Globale de fonctionnement (DG) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) mais plus sur la Dotation solidarité urbaine (DSU)).



b) – Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude, la collectivité choisit de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement.



Ces dépenses regroupent principalement les charges générales (achats courants, services extérieurs, impôts et taxes payés par la Ville), les frais de personnel (le plus gros poste), le versement de recettes, les subventions versées et les dotations aux amortissements.

Les **dépenses à caractère général** représentent une enveloppe budgétaire de l'ordre de **7,7 millions d'euros** en 2026 contre 7,7 millions d'euros en 2025. Ce périmètre constant s'explique notamment par la baisse du prix des matières premières pressenties. Il n'est pas prévu d'évolution nouvelle en 2026 et une renégociation de la clause de révision des prix du marché de restauration a été conclue afin de maintenir un taux d'augmentation maximum de 1%, par an.

Par ailleurs, les charges de gestion courante déjà initialement prévues en augmentation en 2025 du fait de la hausse des prix de l'électricité, devraient connaître, néanmoins, une baisse en 2026 (de l'ordre de **200 000 €**, au regard des effets ressentis sur l'année 2025).



Par ailleurs, les efforts de réduction des volumes des fluides (gaz, électricité notamment) seront accentués dans le cadre du plan de sobriété de la Ville, de manière à limiter la hausse des coûts des fluides liée à l'explosion des coûts de l'énergie. En outre, les efforts sur les investissements d'économie d'énergie à venir vont permettre d'amplifier les économies en résultant (économies de l'ordre de 100 000 € suivant nos premiers bilans).



c) – Les charges de personnel

Pour 2026, elles sont estimées à environ **20,9** millions d'euros. Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget de fonctionnement : **55,98 %**.

La ville reste attentive à sa politique de ressources humaines, notamment en matière de recrutement.

La commission des postes, créé à l'automne 2021, s'est réunie plusieurs fois en 2023 afin d'analyser toutes les demandes de recrutements et de remplacements et de déterminer les actions à mener pour une meilleure efficience, en tenant en compte des critères de continuité de service et des normes d'encadrement, tout en maîtrisant la progression de la masse salariale.

La maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement, implique, un pilotage fin de la masse salariale.

Il prend en compte des mesures nationales et locales actées qui se répercutent sur le budget masse salariale.

Sont ainsi pris en compte :

- une hypothèse de hausse du Smic modérée courant 2026 (minimum 1%),
- la hausse de 3 % du taux de cotisation pour la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales au 1er janvier 2026. Le décret 2025 - 86 du 30 juin 2025 prévoit en effet une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL de 2025 à 2028. Ce taux de 31,65 % en 2024 atteindra 43,65 % en 2028,
- une économie annuelle attendue liée au remboursement instauré par la Loi de financement 2025 qui a acté la réduction de l'indemnisation des congés maladie des fonctionnaires de 100 % à 90 % pendant les 3 premiers mois du congé,



- une économie attendue liée à la réduction à 0 € de la participation annuelle au FIPHFP liée à la reconnaissance de travailleurs en situation de handicap et à la reprise d'activité des agents en inaptitude physique par le reclassement,
- un renforcement de la participation employeur à la prévoyance et à la complémentaire santé pour ses agents pour se conformer à l'accord collectif national du 11 juillet 2023 sur le nouveau régime obligatoire de protection sociale complémentaire,
- L'évolution de la masse salariale pourrait, ainsi, être autour de +1,22 % en 2026 pour atteindre environ 20,9 M€.

Dans le détail, le budget prévisionnel des ressources humaines prend en compte :

- hypothèse pour faire face aux éventuelles évolutions salariales nationales
- hausse du taux de cotisation CNRACL de 3 points
- glissement vieillesse technicité (GVT et avancements de grades et d'échelons)

Un budget de 90 000 € de dépenses de personnel est aussi prévu pour l'organisation des élections municipales, en partie financées faiblement par l'État.



D'autre part, la collectivité a mis en œuvre une politique volontaire de reclassement des agents inaptes à leur fonction. La reprise d'activité de ces agents sur des postes adaptés a permis d'éviter certains recrutements externes.

Enfin, plusieurs mensualisations d'agent non permanent par la création de postes permanents à temps complet et non-complet ont permis de diminuer la précarisation de plusieurs contrats.

La Ville poursuit son soutien financier à ses partenaires associatifs afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et évènements culturels, sportifs et solidaires. **Les dotations et subventions versées du chapitre 65, ressortent au B.P. 2026 à 3,7 M€.**

La Ville a souhaité réaffirmer son soutien constant au mouvement associatif sous toutes ces formes.

Ainsi, **le montant global de subventions alloué aux associations villeparisiennes s'élève à 209 720,00 € (hors CCJP et MPT).**

Le détail des subventions aux associations est repris dans les annexes du B.P.



Les **charges en atténuation de recettes** (chapitre 014) atteignent **1 457 949 €**. Le reversement sur FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) s'élève à **1 272 373 €**, soit 20,26 % du chapitre 014.

Les **frais financiers** (chapitre 66), s'élèvent à **145 367,89 €**.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (chapitre 68) s'élèvent, respectivement, à **2 200 000 €** en 2026 et **66 596,21 €**.

Dans ces conditions **le virement (023)**, que l'on peut définir comme le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ressort à **1 162 307,36 €**.

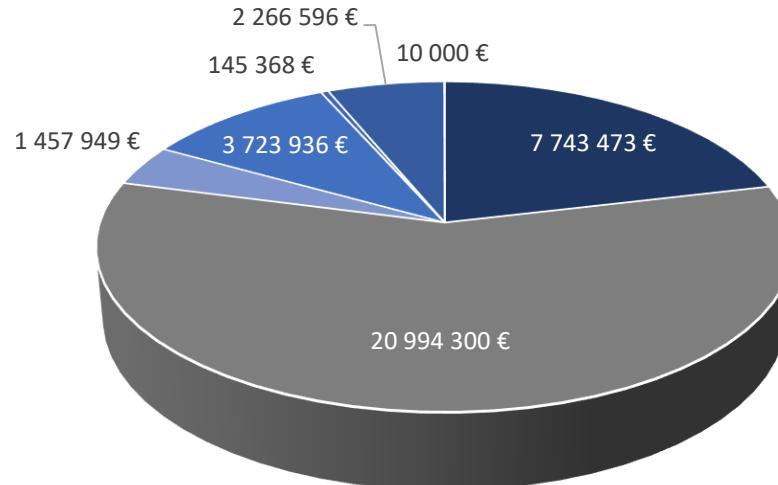
L'autofinancement brut s'élève donc en 2026 à **3 362 307,36 €**, montant largement supérieur à l'annuité de remboursement de la dette (pour mémoire **785 115,85 €**).





À RETENIR

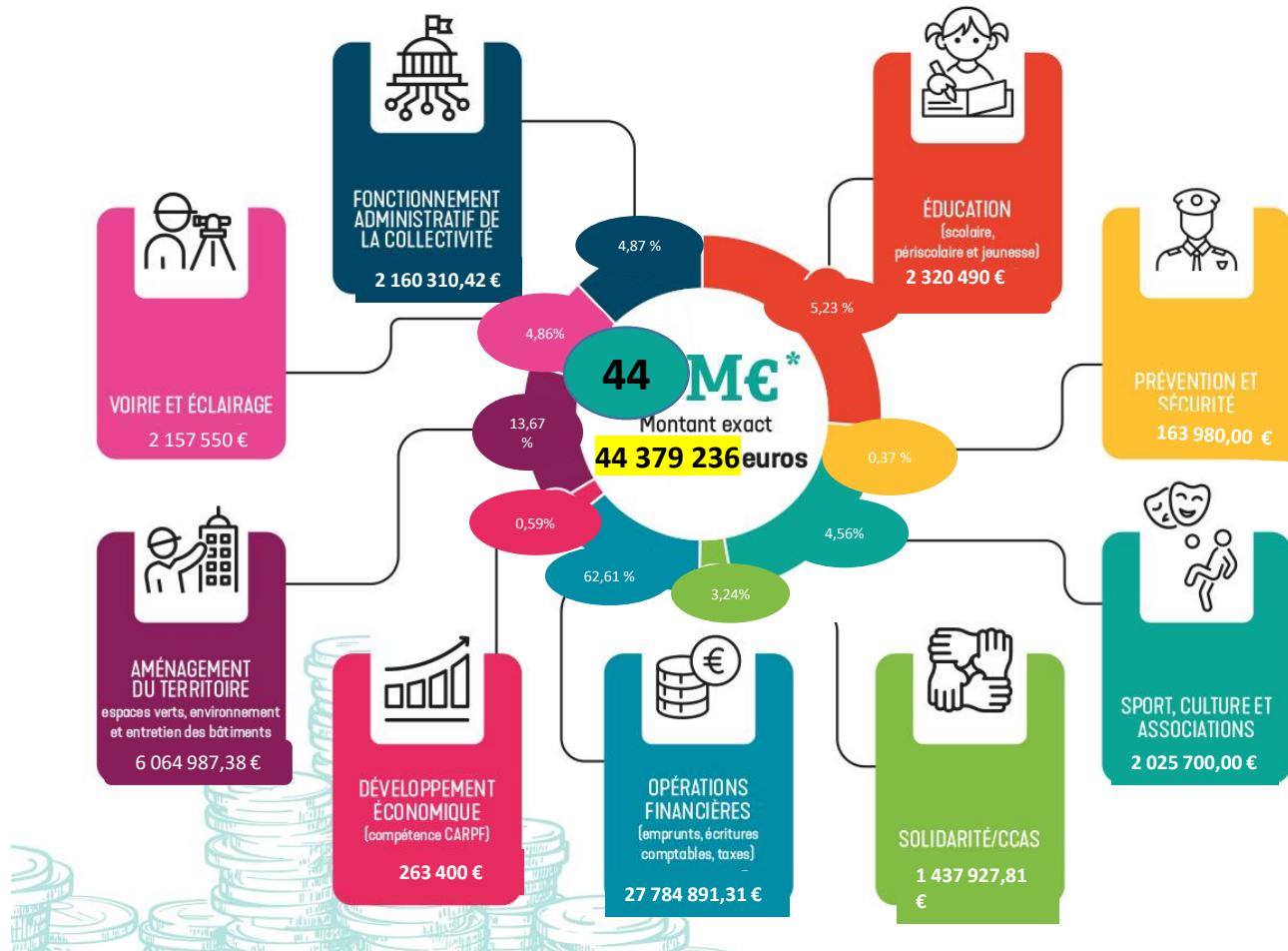
CHAPITRES	BP 2026
011 – Charges Générales	7 743 472,81 €
012 – Frais de personnel	20 994 300,00 €
014 – Reversements de recettes	1 457 949,00 €
65 – Subventions versées	3 723 936,29 €
66 – Charges financières	145 367,89 €
68 – Dotations aux amortissements + provisions	2 266 596,21 €
Autres charges	10 000,00 €
TOTAL	36 341 622,20 € (sans le virement – 023)



- 011 - Charges Générales
- 012 - Frais de personnel
- 014 - Reversements de recettes
- 65 - Subventions versées
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux amortissements + provisions
- Autres charges

RÉPARTITION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Dépenses totales par grands secteurs,
intégrant les coûts de fonctionnement et d'investissement



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes d'investissement



Le travail d'optimisation réalisé sur la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de **2,5 M€** en 2026 qui sera complétée par d'autres recettes externes, dont :

- Une des principales recettes d'investissements constituée par la **FCTVA** qui devrait rapporter environ **940 000,00 €** à la Ville en 2026).
- Les **dotations aux amortissements** s'élèvent à **2 200 000 €** et la **taxe d'aménagement** à **80 000,00 €**.
- Le montant des subventions attendues en 2026 est de **1 000 000,00 €**. La majeure partie provient des fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, au titre de l'accroissement de population ou du soutien aux projets culturels ou sportifs.



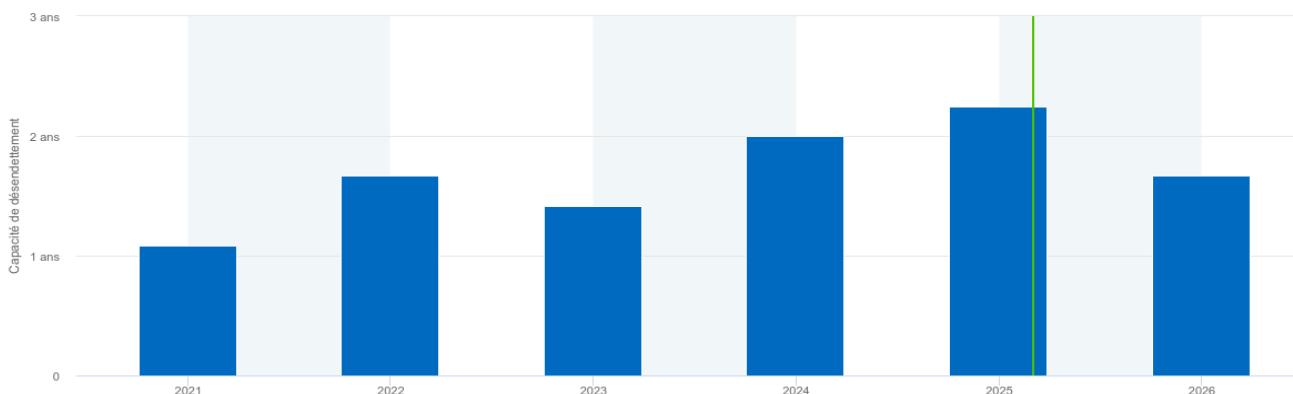
b) Les dépenses d'investissement

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de **5 438 802,62 €**. Il sera de **4 653 686,77 €** fin 2026.
- Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2025 et des financements attendus, la Ville n'aura **pas recours à l'emprunt en 2026**.

La Commune remboursera **785 115,85 €** (chapitre 16) d'annuité en 2026.

Focus sur l'évolution de la capacité de désendettement de la ville de Villeparisis

En date du 2025



Date	Valeur de l'indicateur	Evolution
31/12/2020	1 an et 1 mois	0,00%
31/12/2021	1 an et 8 mois	54,10%
31/12/2022	1 an et 5 mois	26,47%
31/12/2023	2 ans	77,05%
31/12/2024	2 ans et 3 mois	100,11%
31/12/2025	1 an et 8 mois*	53,24%

Définition

Encours de la dette au 31/12 rapporté à l'épargne brute, exprimé en années. Cet indicateur répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ?

Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

Il existe 2 seuils d'alerte si la situation se répète sur plusieurs années :

8 ans : Avertissement, possible examen de la CRC.

12 ans : Situation délicate conduisant à un contrôle de la CRC, intégration éventuelle du réseau d'alerte DGFIP.

La ville de Villeparisis dispose d'une capacité de désendettement estimée à 1 ans et 8 mois pour 2025, elle demeure très loin des seuils d'alerte de la DGFIP et de la CRC.

Les dépenses d'équipement, à savoir, le cumul des Immobilisations corporelles (chapitre 21) et des Immobilisations en cours (chapitre 23) s'élèveront à **5,6 M€**.

Malgré l'impact majeur un contexte instable qui rend les prévisions budgétaires difficiles et incertaines, la Ville de Villeparisis fait le choix d'un budget 2026 maîtrisé et responsable.

Les crédits suivants sont ainsi inscrits au BP 2026 :

- La construction d'un conservatoire de musique et de danse,
 - Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux,
 - L'aménagement d'un parc urbain inclusif (parc Delaune),
 - La réalisation de la couverture du Boulodrome,
 - La rénovation du sol sportif du Gymnase Géo André,
 - La rénovation du pas de tir à l'arc et logis,
 - La réhabilitation de la passerelle au Mail de l'Ourcq,
 - L'aménagement du parking Ilôt Khair, dans le quartier du Vieux Pays,
 - Le réaménagement de l'étang et l'installation d'une barrière automatisée,
 - La rénovation de la charpente de l'école Charlemagne (2^{ème} tranche),
 - La rénovation de l'éclairage du complexe sportif des Petits Marais,
 - La continuité du plan de développement de cours d'écoles végétalisées et inclusives, dites « cour oasis »,
 - La poursuite des travaux d'embellissement engagés sur le quartier du Parisis,
 - Le déploiement de la phase 8 de la vidéoprotection.
- **En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra et intensifiera :**

- L'entretien du patrimoine bâti et les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (856 000,00€), dont 453 000 € (pour les bâtiments scolaires),

 Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries (803 000,00 €).



L'autofinancement constitué à la fois du virement (**chapitre 021**) : **1 162 307,36 €** et des amortissements (**chapitre 28**) : **2 200 000 €**, constitue une recette d'investissement : **3 362 307,36 €**).

Son montant permet de rembourser largement le capital de la dette.

Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2025 et des financements attendus, la Ville n'aura **pas recours à l'emprunt en 2026**.

Cela permettra d'engager les principales grandes réalisations à venir en matière d'investissement, et notamment l'achèvement de la construction du gymnase Alain Stinlet et le lancement des marchés de travaux pour la construction du conservatoire de danse et de musique. Des efforts financiers qu'il convient de lisser sur plusieurs exercices budgétaires.



Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Les élus et les services se sont donc engagés dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements.

Ce projet pluriannuel d'investissement porte sur la période 2021-2026 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes :

- l'aménagement du territoire et du cadre de vie,
- l'animation de la ville et les loisirs.

Le **plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026** présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement engagées.

Il reprend naturellement les opérations qui sont en cours de réalisation, souhaitées afin de mieux planifier les investissements et maximiser les investissements.

La présentation de cette programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence souhaité par l'équipe municipale, en présentant annuellement ces investissements et en les actualisant régulièrement.



Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux,

Avec ce PPI, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements :

- **Ambitieux**, avec près de 35 millions d 'euros d'investissements programmés entre 2021 et 2026 sur le budget principal, soit une moyenne de **5 M€** par an.
- **Responsable**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.
- **Réaliste**, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.



	Coût total de l'opération (y compris études)	Dépenses pour 2026	Recettes pour 2026
Construction d'un conservatoire	9 100 000 €	745 433,31 €	500 000 €
Aménagement d'un parc urbain inclusif (études et travaux)	70 000 €	70 000 €	En cours
Réalisation de la couverture du boulodrome (études et travaux)	245 000 €	245 000 €	En cours
Travaux d'entretien et de rénovation de voiries / circulations douces	5 300 000 €	960 000 €	-
Rénovation du sol sportif au Gymnase Géo André	125 000 €	125 000 €	En cours
Réhabilitation de la passerelle au mail de l' Ourcq (études et travaux)	455 000 €	455 000 €	En cours
Déploiement du budget participatif	1 040 000 €	260 000 €	-
Vidéoprotection : phase 8	230 000 €	45 000 €	En cours
Aménagement parking Ilot Khair	280 000 €	280 000 €	En cours
Réaménagement de l'étang et installation d'une barrière automatisée	107 000 €	107 000 €	En cours
Rénovation de l'éclairage du complexe des Petits Marais	70 000 €	70 000 €	En cours
Poursuite des travaux d'embellissement engagés sur le quartier du Parisis	90 000 €	30 000 €	-



ZOOM sur le budget annexe du Centre Culturel jacques Prévert (CCJP)

L'exercice budgétaire 2025 n'étant pas encore achevé, les résultats ne seront définitivement arrêtés qu'à l'occasion de l'adoption du compte financier unique 2025, au plus tard lors du Conseil municipal du mois de juin 2026.

Dès lors, l'excédent 2025 ne peut être intégré au budget primitif (BP) mais le sera à l'occasion d'un budget supplémentaire (BS).

Les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi : subvention d'équilibre allouée par la ville 900 000,00 €



MAQUETTE SYNTHETIQUE BUDGET CCJP 2026

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 233 500 €	1 233 500 €

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 000 €	22 000 €

TOTAL DU BUDGET	1 255 500€	1 255 500 €
-----------------	------------	-------------





À RETENIR

CHAPITRES	BP 2026
70 – Produits des services	191 000,00 €
74 – Dotations reçues	1 001 500,00 €
75 – Autres produits	41 000,00 €
TOTAL	1 233 500 €

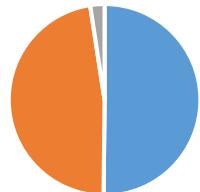
Recettes de Fonctionnement



- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits

CHAPITRES	BP 2026
011 – Charges Générales	607 888,00 €
012 – Frais de personnel	574 380,00 €
65 – Subventions versées	29 232,00 €
TOTAL	1 211 500,00 € (sans le virement – 023)

Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère générale
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges



À RETENIR

Investissements

Une enveloppe de 22 000 € est allouée pour le déploiement de la première phase du passage en leds du matériel scénique et pour l'acquisition d'un logiciel pour la régie des spectacles.

IV – LES RATIOS BUDGÉTAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant - 2025	Euros par habitant – 2026	Références nationales
Dépenses réelles de fonctionnement	1 259,77	1259,79	1268
Produits des impositions directes	652,73	601,27	582
Recettes réelles de fonctionnement	1 378,75	1383,86	1444
Dépenses d'équipement brut	202,14	224,43	278
Encours de la dette	36,67	34,33	1109
Dotation globale de fonctionnement	140,33	138,51	235
Ratio en pourcentage			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61.12%	61,49 %	59.78%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,53%	93,13 %	95%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,66%	16,22 %	19.25%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	2,88%	2,48%	76.80%

Glossaire

AD'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BP	Budget Primitif
CAF	Capacité d'Autofinancement
CARPF	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIA	Complément Indemnitaire Annuel
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FSRIF	Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
TB	Taxe foncière sur le Bâti
TH	Taxe d'Habitation



Conclusion

La préparation du budget primitif 2026 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.

Ainsi, en 2026, la ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus à la Programmation Pluriannuelle des Investissements, à poursuivre le développement des services publics offerts aux Villeparisiennes et aux Villeparisiens, à protéger, toujours plus, les plus fragiles et faire jouer, à plein, la solidarité en tout point de notre territoire.

Les actions de la Ville en matière d'amélioration constante du cadre de vie de nos concitoyens seront encore renforcées et les politiques en matière de préservation de la nature et de l'environnement, sous tous ses aspects, seront accentuées, pour le bien-être et la santé des Villeparisiens.

Villeparisis continuera, comme elle a su le faire si bien en 2023, 2024 et 2025, à porter des événements majeurs, en s'appuyant sur la culture, le sport et le milieu associatif local pour montrer, au-delà des limites de la Ville, combien elle est unie, dynamique, solidaire, ouverte et portée par un élan qui fait d'elle ce qui a forgé sa personnalité : une ville plurielle, riche et unique.

Enfin, malgré les contraintes auxquelles elle a dû faire face au cours de ce mandat, la Ville de Villeparisis affiche une trajectoire budgétaire ambitieuse. En effet, la stratégie de rigueur entendue comme une exigence d'efficacité a permis une **réduction progressive des dépenses de fonctionnement et une reconstitution de l'épargne brute, toujours positive.**



MERCI DE VOTRE ATTENTION



VILLEPARISIS

Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251209-25_11740-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

36

villeparisis.fr